



## POUR BIEN COMPRENDRE LES NORMES D'EXERCICE APPLICABLES AUX ÉDUCATRICES ET AUX ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

En février 2011, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) a publié le document *Code de déontologie et normes d'exercice* sous forme de règlement administratif de l'Ordre.

Bien que les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) soient tenus de respecter le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre, d'autres organismes ont aussi créé des outils qui peuvent les aider dans leur travail de tous les jours.

On pense, par exemple, aux *Normes professionnelles des éducatrices et éducateurs à l'enfance*. Publié en 2003 par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, ce document a été mis à jour en 2010 par le

Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (CSRHSGE). Le CSRHSGE est un organisme pan-canadien sans but lucratif qui s'occupe des grandes questions relative aux ressources humaines dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Le lancement du code de déontologie et des normes d'exercice de l'Ordre a créé une certaine confusion à propos des différences qui existent entre ce document et les Normes professionnelles des éducatrices et éducateurs à l'enfance du CSRHSGE ne sont pas toujours claires. Voici donc un tableau qui vous aidera à faire la distinction entre ces deux ensembles de normes.

	<b>CODE DE DÉONTOLOGIE ET NORMES D'EXERCICE DE L'ORDRE</b>	<b>NORMES PROFESSIONNELLES DES ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS À L'ENFANCE DU CSRHSGE</b>
<b>Auteur</b>	Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (pour l'Ontario seulement)	Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance (pan-canadien)
<b>Lieu de l'élaboration</b>	L'Ontario, avec les commentaires et la validation de membres et de parties prenantes de toutes les régions.	Échelle nationale, avec la validation de plus de 1000 individus (dont la plupart sont des EPEI, mais aussi des parties prenantes importantes en éducation et en accueil de la petite enfance).
<b>Utilisateurs ciblés</b>	Les EPEI, pour les guider dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes, dans leur conduite professionnelle et dans leur prise de décisions. Le public et les employeurs peuvent, eux aussi, se servir de ce document comme outil d'information.	Les EPE et les employeurs travaillant dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants partout au Canada.
<b>But</b>	Décrire les connaissances professionnelles, l'expertise, les valeurs éthiques et les comportements qui sont exigés des membres de l'Ordre.	Décrire ce que les EPE doivent savoir et pouvoir faire pour être considérés comme étant « capables » d'exercer ce travail, c'est-à-dire le niveau de compétences, les connaissances et les habiletés qu'ils doivent posséder pour faire leur travail efficacement, correctement et en toute sécurité.
<b>Utilisation prévue</b>	Ce document se veut un ensemble de principes ou un cadre de travail guidant et orientant les membres de l'Ordre dans leur comportement et leurs décisions. Ce sont des principes énoncés par l'Ordre que les EPEI sont tenus de respecter.	Ce document définit clairement les connaissances, les compétences et les habiletés qu'il faut posséder pour faire ce travail et qui se rapportent à certains aspects : développement et garde des jeunes enfants; équipement et installations; relations avec les familles et les communautés; relations professionnelles; développement personnel et perfectionnement professionnel; et tenue de livres.
<b>Obligations légales</b>	Les membres de l'Ordre ont l'obligation de connaître, de comprendre et de respecter ces normes. Les membres de l'Ordre sont tenus de se conformer au <i>Code de déontologie et normes d'exercice</i> . Ce document sert également à évaluer les plaintes portées contre eux en vertu du Règlement sur la faute professionnelle. Les membres de l'Ordre doivent exercer la profession conformément aux normes éthiques et professionnelles qui sont énoncées dans le <i>Code de déontologie et normes d'exercice</i> .	Bien que les normes adoptées soient largement utilisées au Canada, les membres de l'Ordre n'ont pas l'obligation de s'y conformer. Ces normes sont utilisées par différentes parties prenantes, y compris des EPEI, des organismes de réglementation et d'accréditation, des professeurs postsecondaires, des planificateurs ainsi que des responsables des politiques. Les normes comme telles peuvent servir à différentes fins. Elles guident, par exemple, l'exercice professionnel, les processus d'agrément, l'élaboration des programmes et la gestion des ressources humaines.
<b>Plus de renseignements</b>	<a href="http://www.ordredesepe.on.ca/fr/Public/Pages/professionalstandards.aspx">http://www.ordredesepe.on.ca/fr/Public/Pages/professionalstandards.aspx</a>	<a href="http://www.cscs-cssge.ca/francais/aboutus/current.cfm#p2">http://www.cscs-cssge.ca/francais/aboutus/current.cfm#p2</a>

### DANS CE NUMÉRO...

- 2** Messages de la présidente et de la registrateur
- 3** Résultats de l'élection des membres du conseil

- 4** Profil de la vice-présidente
- 5** Mise en application des normes
- 8** Nouvelles de l'Ordre

# UN CONSEIL QUI SAIT OÙ IL VA



En juin 2011, les membres élus et nommés du deuxième conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) se sont réunis pour la première fois à Toronto. Au cours de cette réunion de trois jours, j'ai eu le plaisir d'être réélue présidente tandis que ma collègue Darlene Edgar a assumé la vice-présidence de l'Ordre.

Nous avons participé à une réunion d'orientation et du conseil pendant laquelle les comités statutaires et non statutaires de l'Ordre ont été mis sur pied. Vous trouverez plus d'information sur les travaux de ces comités et sur leurs membres à la page 3.

Le conseil s'est réuni à nouveau en octobre 2011 et, avec le soutien du personnel de l'Ordre, il a vite fait de concentrer son attention sur les priorités clés pendant que l'Ordre poursuit sa croissance et son évolution. L'une des premières grandes activités prévues par ce conseil sera un exercice de planification stratégique au début de 2012 afin d'élaborer la vision, la mission et les valeurs de l'Ordre.

Lorsque nous ferons cet exercice, nous établirons les cinq priorités stratégiques de l'Ordre pour la période de 2012 à 2015 et nous aimerions obtenir vos commentaires sur cette question.

L'Ordre étant l'organisme d'autoréglementation de notre profession, nous aimerions que vous nous disiez sur quoi nous devrions porter notre attention au cours des trois prochaines années. **Pour savoir comment formuler vos commentaires, reportez-vous à la page 8 pour voir la question que nous posons.**

En plus de recueillir les commentaires du conseil et de nos membres, nous allons parler à nos parties prenantes des priorités stratégiques de l'Ordre et évaluer les progrès réalisés dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Cet automne, les membres du conseil et le personnel de l'Ordre se rendront partout dans la province pour faire connaître le *Code de déontologie et normes d'exercice* aux étudiants, aux membres, aux employeurs et aux parties prenantes. Si vous désirez que nous fassions une présentation à votre organisme, ou pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec l'Ordre au 1 888 961-8558 ou à [communications@ordredesepe.on.ca](mailto:communications@ordredesepe.on.ca).

Je suis très heureuse de pouvoir continuer de m'acquitter de mon rôle de présidente de l'Ordre et j'espère que vous viendrez à notre assemblée annuelle des membres le 9 janvier prochain.

**À bientôt!**

LOIS MAHON, EPEI

## REGARD SUR L'AVENIR



Les récentes élections provinciales nous ont donné un gouvernement minoritaire qui s'engage à faire avancer l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Cet engagement crée un milieu propice pour les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, dont le nombre augmente rapidement.

L'été dernier, la haute direction de l'Ordre a fixé ses priorités administratives pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 2012. Ces priorités ont pour but de soutenir le professionnalisme grandissant de nos membres et la confiance de plus en plus forte que le public leur accorde.

L'Ordre continuera de travailler en collaboration avec le gouvernement et notre nouvelle ministre de l'Éducation. Nous allons aussi donner suite aux nouvelles exigences du Bureau du commissaire à l'équité pour que nos pratiques d'inscription soient transparentes, objectives et impartiales.

En 2012, nous allons également continuer de rendre visite aux étudiants, aux employeurs, à nos membres et à nos parties prenantes partout dans la province afin de discuter avec eux du rôle de l'Ordre et des normes professionnelles et de déontologie qu'il a établies conformément à la *Loi*.

Nous allons mettre l'accent sur l'efficacité et la gestion prudente de notre organisme tout en nous engageant à fournir un excellent service à nos membres, à nos parties prenantes, aux proposantes et proposant. Nous allons aussi lancer un portail en ligne qui vous permettra de renouveler votre adhésion et de mettre vos renseignements personnels à jour par l'Internet.

Veillez visiter le site de l'Ordre régulièrement à [www.ordredesepe.on.ca](http://www.ordredesepe.on.ca), pour vous tenir au courant des dernières nouvelles et continuez de nous faire part de vos commentaires.

**Amicalement,**

S.E. CORKE,  
REGISTRATEURE ET CHEF DE LA DIRECTION

# RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL: MEMBRES DES COMITÉS

Le nouveau conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) s'est réuni pour la première fois les 21 et 22 juin 2011. Au cours de la première réunion d'un nouveau conseil, on élit une présidente ou un président et une vice-présidente ou un vice-président, et on affecte les membres du conseil aux comités statutaires et non statutaires du conseil. Chaque membre du conseil siège à un ou plusieurs comités.

Les comités statutaires du conseil prennent les décisions concernant les appels des inscriptions, les plaintes et la faute professionnelle, l'incompétence et l'inaptitude professionnelle. Les comités non statutaires, pour leur part, font des recommandations à l'Ordre sur les questions de politiques.

Plus de 200 éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) ont fait une demande à l'Ordre pour siéger aux comités à titre de non-membres du conseil. La structure des comités de l'Ordre ne permet qu'à 11 non-membres du conseil de siéger aux comités. Le comité des nominations a étudié toutes les demandes avant de faire ses recommandations au conseil.

Voici donc la liste des membres du deuxième conseil de l'Ordre et de ses comités, y compris les non-membres du conseil :

## COMITÉ EXÉCUTIF

### Membres élues :

Linda Cottés, EPEI; Susan (Darlene) Edgar, EPEI (vice-présidente); Roxanne Lambert, EPEI; Lois Mahon, EPEI (présidente)

### Membres nommées :

Ann Robichaud-Gagné, Nerene Virgin

## COMITÉ DES PLAINTES

**Membres élues :** Linda Cottés, EPEI (présidente); Heather Yeo, EPEI

**Membres nommées :** Carol Crill Russell, Nerene Virgin

**Non-membres du conseil :** Elizabeth Matte, EPEI; Rick Nankissoor, EPEI

## COMITÉ DE DISCIPLINE

**Membres élues :** Barbara Brown, EPEI; Vera Niculena (Nici) Cole, EPEI; Valerie Sterling, EPEI (présidente); Sophia Tate, EPEI

**Membres nommées :** Brigitte Berneche, Janette Pelletier, Rosemary Sadlier

**Non-membres du conseil :** Ann Hutchings, EPEI; Rosanne Marinaro, EPEI

## COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

**Membre élue :** Susan Quaiff, EPEI

**Membre nommée :**

Delora Deravi (présidente)

**Non-membres du conseil :**

Evette Sauriol, EPEI

## COMITÉ D'APPEL DES INSCRIPTIONS

**Membres élues :** Darlene Edgar, EPEI (présidente); Valerie Sterling, EPEI

**Membres nommées :** Christine Forsyth, Rosemary Sadlier

**Non-membres du conseil :**

Nicola Findlay, EPEI; Eleanor Heap, EPEI

## COMITÉ DES INSCRIPTIONS

**Membres élues :**

Anna Baas-Anderson, EPEI (présidente); Lisa Lamarre-O'Gorman, EPEI; Heather Yeo, EPEI

**Membre nommée :** Ann Robichaud-Gagné

**Non-membres du conseil :**

Colleen Maniowabi, EPEI; Barbara Vanry, EPEI

## COMITÉ DES NOMINATIONS

### Membres élues :

Eugema Ings, EPEI (présidente); Roxanne Lambert, EPEI; Heather Yeo, EPEI

**Membres nommées :** Carol Crill Russell, Younglee Ha

## COMITÉ DES ÉLECTIONS

### Membres élues :

Lisa Lamarre-O'Gorman, EPEI; Valerie Sterling, EPEI; Sophia Tate, EPEI

**Membre nommée :**

Younglee Ha (présidente)

## COMITÉ DES NORMES D'EXERCICE

**Membres élus :** Barbara Brown, EPEI; Eugema Ings, EPEI; Roxanne Lambert, EPEI (présidente); Lois Mahon, EPEI; Richard (Dick) Winters, EPEI

**Membres nommées :** Carol Crill Russell, Christine Forsyth, Janette Pelletier

**Non-membres du conseil :**

Malika Attou, EPEI; Lu Ann Hill-MacDonald, EPEI

Pour obtenir plus de renseignements sur les comités de l'Ordre, visitez notre site Web à [www.ordredesepe.on.ca](http://www.ordredesepe.on.ca), allez sous l'onglet « À propos de l'Ordre » et cliquez sur « Conseils et comités ».



## PROFIL DE LA VICE-PRÉSIDENTE : DARLENE EDGAR, EPEI

Nous vous présentons Susan (Darlene) Edgar, EPEI, élue vice-présidente du deuxième conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) en juin dernier, lors de sa première réunion.

Réélue dans la circonscription électorale 7, région de Hamilton/Niagara, Darlene met à contribution sa vaste expérience dans ses nouvelles fonctions au sein du conseil.

Elle a travaillé directement avec les enfants, a occupé des postes de supervision dans une garderie et s'est occupée de services de garde d'enfants en résidence privée en tant que fournisseur de services, de visiteuse et de superviseuse. Elle a également été coordonnatrice de centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et a travaillé dans le domaine du développement communautaire pour un centre de ressources professionnelles. Dans son poste actuel de chef des services à l'enfance de la région de Niagara, elle est responsable de la gestion des systèmes pour les enfants ayant des besoins particuliers.

Dès son jeune âge, Darlene savait déjà qu'elle voulait travailler avec les enfants. C'est son désir d'aider à façonner leur développement et de travailler avec les familles qui la motive, depuis 37 ans, à rester dans ce domaine.

Elle a créé des programmes pédagogiques pour le Collège Niagara et a offert des formations postdiplôme pour les administrateurs des programmes de garde d'enfants.

Active au sein de l'organisme Junior Chamber International (JCI), Darlene a animé de nombreuses séances de formation de dirigeant et de gestion à Niagara et ailleurs dans le monde. Elle a notamment été auteure et conseillère en chef de l'Académie internationale du leadership au Kenya.

C'est l'expérience de dirigeant qu'elle a acquise à JCI qui l'a menée à se présenter de nouveau à l'élection des membres du conseil et à poser sa candidature au poste de vice-présidente.

« Je suis convaincue de la valeur de l'Ordre et de son

importance pour la profession », dit-elle. Je savais que j'avais les compétences voulues de dirigeant pour représenter la profession et que je comprenais bien l'importance du métier et les défis posés aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance. »

« Mon élection au premier conseil de l'Ordre a été une expérience extraordinaire qui a enrichi ma vie personnelle et professionnelle, ajoute-t-elle. Après avoir travaillé au sein du conseil et de divers comités, je trouvais qu'il était important de pouvoir continuer le travail que nous avions commencé et j'estimais que j'avais beaucoup à offrir. »

Darlene est présidente du comité d'appel des inscriptions de l'Ordre. Maintenant membre du comité exécutif, elle travaille en cette qualité avec ses collègues, les membres du conseil et les membres du personnel de l'Ordre.

Lorsque nous lui avons demandé ce qu'elle souhaitait accomplir au sein du conseil, elle a, une fois de plus, mis en valeur l'importance de faire reconnaître la profession.

« Je veux faire comprendre au public l'importance et la valeur de l'éducation de la petite enfance », répond-elle.

« Le Code de déontologie et normes d'exercice étant maintenant adopté, il est extrêmement important que les éducatrices de la petite enfance inscrites et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) comprennent la valeur de ce document et sachent comment aligner leur travail de tous les jours sur ces normes. Il est également important que les employeurs reconnaissent leurs obligations envers les EPEI. »

Quant aux membres de l'Ordre, Darlene a ce message pour eux : « Soyez fiers de la profession que vous avez choisie. Parlez de la valeur de votre profession et de la contribution que vous apportez à la vie des enfants et des familles de l'Ontario. »

# MISE EN APPLICATION DES NORMES :

## comment trois organismes ont intégré le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre dans leur milieu de travail

Depuis le lancement du document *Code de déontologie et normes d'exercice* sous forme de règlement administratif de l'Ordre le 28 février 2011, un grand nombre de parties prenantes ont pris des mesures concrètes pour harmoniser leurs politiques, leurs valeurs et leurs attentes avec ces normes. Voici comment trois organismes ont procédé.

### ANDREW FLECK CHILD CARE SERVICES, OTTAWA

#### Ce qui a changé et pourquoi :

Andrew Fleck Child Care Services (Andrew Fleck), un employeur proactif, voulait que son organisme multiservice d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et de soutien à la famille connaisse bien les normes établies par l'Ordre. Il voulait également aider ses employés à se conformer aux normes d'exercice.

L'organisme Andrew Fleck a tout d'abord examiné ses politiques, ses valeurs et ses attentes pour confirmer qu'elles s'harmonisaient avec le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre. En reconnaissant l'importance de ce document, et en s'assurant que ses attentes y adhèrent, Andrew Fleck aide les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) à s'acquitter de leurs obligations professionnelles envers l'Ordre.

Le conseil d'administration de l'organisme Andrew Fleck a utilisé le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre pour énoncer clairement le comportement professionnel auquel il s'attend de tous ses employés, quelles que soient leurs fonctions.

Il encourage tous les membres du personnel à lire le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre et à respecter celles qui s'appliquent à leur poste.

#### Processus et étapes :

Un comité formé de membres du conseil d'administration, de la direction et du personnel, au sein duquel tous les services de l'organisme Andrew Fleck sont représentés, a été chargé de déterminer si les politiques, les valeurs et les attentes de l'organisme correspondent à celles qui sont énoncées dans le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre.

Chaque programme a examiné le document avant de répondre aux questions suivantes :

1. Y a-t-il quelque chose dans le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre qui est contraire à vos valeurs?
2. Y a-t-il quelque chose dans le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre qui est contraire à ce que vous savez et comprenez des politiques et procédures d'Andrew Fleck Child Care Services?

3. Est-ce que le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre sont rédigés clairement en tout ou en partie?
4. Est-ce qu'il y a des parties du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre qui sont de bons « déclencheurs de conversations », p. ex. « qu'est-ce que ça veut dire »?

Après cet examen, chaque groupe a indiqué que les valeurs de l'organisme s'harmonisent avec le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre. Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Mettre chaque norme en valeur et la préciser à partir des attentes de chaque groupe
- Rédiger des exemples de comportements observables pour préciser les normes
- Rédiger un document interne de questions et de réponses qui sera inclut dans la trousse d'orientation des employés
- Demander des explications à l'Ordre pour vérifier les interprétations faites du code de déontologie et des normes d'exercice, si c'est nécessaire;
- Réviser les procédés internes de règlement des conflits d'intérêt et des plaintes, et les aligner sur le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre.

#### Qui a participé à cet exercice?

Un comité des normes formé de représentants du conseil d'administration, de la direction et du personnel a été mis sur pied en janvier 2011. En février, une lettre a été envoyée à tous les employés de l'organisme pour expliquer la raison d'être du comité et le processus qu'il suit pour s'acquitter de ses fonctions. Le comité continue de se réunir et prévoit terminer ses travaux d'ici juin 2012.

#### Qui ressent les effets de ces changements?

Tous les employés de l'organisme Andrew Fleck Child Care Services seront touchés par ces changements parce qu'ils ont maintenant la responsabilité d'examiner et de respecter les dispositions du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre qui s'appliquent à eux. Ils sont également tenus de se conformer au *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre puisqu'il s'intègre dans les attentes que l'organisme a de son personnel.

SUITE...

## Mise en application des normes (suite)

### NIAGARA REGION CHILDREN'S SERVICES

#### Ce qui a changé et pourquoi :

Étant un exploitant de services de garde d'enfants, l'organisme Niagara Region Children's Services savait que le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre compteraient parmi les documents qui guident les EPEI travaillant pour lui et que, par conséquent, il lui faudrait aligner ses politiques et procédures sur les normes de l'Ordre.

Comme la plupart de ses politiques sont conformes à la *Loi sur les garderies*, cet organisme a également prévu qu'il lui faudrait probablement ajouter d'autres politiques pour tenir compte du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre.

À titre de gestionnaire des systèmes municipaux consolidés des services à l'enfance, Niagara Region Children's Services a dû s'assurer que les propriétaires de garderies et les conseils d'administration connaissent le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre et savent comment les mettre en application dans leurs organismes.

Niagara Region Childcare Services a donc créé un gabarit lui permettant de faire la correspondance entre ses politiques actuelles et chaque disposition du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre. De là, il a pu identifier ses propres opérations et les aspects présentant des lacunes ou une absence totale de politiques. Des renseignements supplémentaires ont été ajoutés aux politiques pour faire des renvois au *code* et de nouvelles politiques ont été élaborées lorsque c'était nécessaire.

Le format a ensuite été mis à l'essai auprès de certains grands fournisseurs de services dans la région de Niagara pour que le processus soit clair. De plus, cet automne Niagara Region Children's Services s'est adressé aux fournisseurs de services pour discuter à propos de l'importance du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre et finalement de ce que ce document représente pour la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

#### Processus et étapes :

La création et la mise à l'essai du gabarit se sont échelonnées sur quatre mois. Chaque politique de l'organisme a été examinée et insérée dans le gabarit. Une fois cette étape franchie, chaque politique a été étudiée pour déterminer ce qu'il fallait faire pour l'harmoniser avec le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre. De nouvelles politiques ont été élaborées lorsque le besoin a été identifié à l'aide du gabarit.

Après que les changements ont été effectués, des présentations ont été faites à tous les EPEI dans tous les centres de garde d'enfants exploités par Niagara Region Children's Services.

#### Qui a participé à cet exercice?

Deux gestionnaires de Niagara Region Children's Services et trois gestionnaires de centres communautaires de garde d'enfants ont participé à ce projet.

#### Qui ressent les effets de ces changements?

Ces changements touchent tous les EPEI qui travaillent pour Niagara Region Children's Services et qui, à titre d'employés, sont tenus de respecter les politiques de cet organisme.

Pour voir le gabarit en question, allez à <http://www.niagararegion.ca/living/childcare/finding-childcare/pdf/Code-of-Ethics-and-Standards-of-Practice.pdf>.

### COLLÈGE BORÉAL, SUDBURY

#### Ce qui a changé et pourquoi :

Au printemps 2010, le Collège Boréal a commencé à revoir le curriculum de son programme d'éducation de la petite enfance afin de mieux l'adapter au nouveau rôle que les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance sont appelés à jouer dans le monde d'aujourd'hui. L'établissement évalue annuellement tous ses programmes afin de fixer des objectifs et des priorités pour l'année à venir. La révision du programme d'éducation de la petite enfance s'inscrivait alors dans le plan stratégique du Collège pour l'année scolaire 2010-2011.

En s'inspirant du cahier des normes pour le programme de garde éducative à l'enfance publié par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le Collège Boréal a harmonisé le curriculum de son programme d'éducation de la petite enfance avec les principes et les valeurs fondamentales énoncés dans le document intitulé *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui* (AJEPTA) et dans le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre. Le Collège a intégré le vocabulaire commun de ces documents dans son programme, revu et mis à jour son matériel pédagogique et révisé les résultats de chaque stage.

En avril 2011, le nouveau curriculum proposé pour le programme d'éducation de la petite enfance a été présenté au comité consultatif du programme et a été approuvé à l'unanimité. En septembre 2011, le Collège Boréal a mis en œuvre son programme révisé d'éducation de la petite enfance. Tous les étudiants inscrits au programme suivent maintenant le nouveau curriculum.

SUITE...

## Mise en application des normes (suite)

Ce nouveau curriculum comporte 30 cours, dont 16 sont nouveaux ou révisés, et un stage a été ajouté au deuxième semestre. À l'heure actuelle, tous les résultats d'apprentissage des stages sont soumis à une révision afin que le contenu du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre y soit intégré.

La plupart des cours du curriculum du Collège Boréal sont délibérément liés au *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre.

Les changements apportés ont également donné lieu à une révision complète des cours du programme de formation relais offert par le Collège Boréal permettant aux finissants du programme du certificat d'apprentissage d'obtenir un diplôme en éducation de la petite enfance. Le programme de formation relais comprend maintenant des cours plus spécialisés et un stage pratique en milieu de travail.

### Processus et étapes :

Comme le Collège Boréal avait participé aux consultations en vue de l'élaboration du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre, le corps professoral savait qu'il était important d'examiner le curriculum du programme d'éducation de la petite enfance et de comparer les résultats professionnels prévus par le programme avec les nouvelles normes éthiques et professionnelles régissant les EPEI. Ce faisant, le Collège a pu identifier les valeurs fondamentales, les connaissances et les compétences que les finissants doivent posséder pour devenir des EPEI.

Le Collège Boréal a commencé une étude contextuelle au printemps 2010 et l'a terminée à l'automne 2010. Cette étude l'a conduit à faire une recherche plus poussée sur les pratiques exemplaires, les nouvelles approches et les pratiques et tendances pédagogiques. Les résultats ont ensuite guidé le développement et la restructuration du curriculum du programme d'éducation de la petite enfance. Les recommandations visant à améliorer le curriculum du programme d'éducation de la petite enfance ont été présentées pour la première fois au vice-président académique en février 2011.

Au cours de son processus de révision, le Collège a consulté des partenaires communautaires ainsi que le comité consultatif du programme d'éducation de la petite enfance. Il a également travaillé en collaboration avec des représentants de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et de l'Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario (AFÉSEO), qui lui ont fourni des idées, des commentaires et des recommandations très valables.

Après avoir effectué d'autres révisions en fonction du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre, et à la suite du processus de consultation, le curriculum révisé a été approuvé, en avril 2011, par le comité consultatif du programme d'éducation de la petite enfance du Collège Boréal.

### Qui a participé à cet exercice?

Le chef du projet a travaillé en collaboration avec les membres du corps professoral du programme d'éducation de la petite enfance, le doyen du département, le vice-président académique, le personnel du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de l'école laboratoire, des partenaires communautaires et le comité consultatif du programme. L'équipe du projet a également travaillé avec l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et l'AFÉSEO.

### Qui ressent les effets de ces changements?

Tous ces changements ont pour but de permettre aux finissants de mieux répondre aux besoins des employeurs en respectant le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre, de préparer les finissants à leur rôle professionnel d'EPEI.

# NOUVELLES DE L'ORDRE

## Qu'en pensez-vous?

Quelles devraient être les grandes priorités de l'Ordre pour les années 2012 à 2015? Aimerez-vous qu'un service particulier soit offert ou qu'une nouvelle initiative soit lancée? Faites-nous part de vos idées tout en gardant à l'esprit que l'Ordre a pour mandat de réglementer la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance dans l'intérêt public.

Envoyez vos commentaires à l'Ordre par courriel à [communications@ordredesepe.on.ca](mailto:communications@ordredesepe.on.ca) ou par téléphone au 1 888 961-8558. Nous remercions ceux et celles d'entre vous qui prenez le temps de nous communiquer vos commentaires. Sachez que tous les renseignements que vous fournissez resteront anonymes.

## Assemblée annuelle des membres

LUNDI 9 JANVIER 2012 | 19 H – 20 H 30 | HÔTEL METROPOLITAN TORONTO

Nous vous prions de confirmer votre présence d'ici le mardi 3 janvier 2012 en envoyant un courriel à [communications@ordredesepe.on.ca](mailto:communications@ordredesepe.on.ca) dans lequel vous indiquez votre nom et votre numéro de membre, ou en téléphonant au 1 888 961-8558.

**Remarque :** L'assemblée annuelle des membres est ouverte à tous les membres de l'Ordre. Il n'est pas obligatoire d'y assister. L'assemblée annuelle a pour but d'informer les membres des activités du conseil et de l'Ordre. Aucune motion ne sera présentée et aucun vote ne sera tenu.

## Activités de prise de contact

Au cours de l'année écoulée, l'Ordre a considérablement intensifié ses activités de prise de contact partout dans la province, faisant des présentations dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants afin de mieux faire connaître l'Ordre et ce qu'il fait. L'Ordre a déjà plusieurs présentations prévues pour 2012. Si vous désirez demander à l'Ordre de faire une présentation à votre organisme, ou si vous voulez obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 1 888 961-08558, poste 311, ou à [communications@ordredesepe.on.ca](mailto:communications@ordredesepe.on.ca).

## Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance

Les Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance rendent hommage aux membres de notre profession qui sont exceptionnels et innovateurs et qui excellent dans le travail qu'ils font pour favoriser le développement intellectuel et social des jeunes enfants dont ils s'occupent.

En 2010-2011, quatre EPEI ont reçu un Certificat d'excellence et quatre EPEI ont reçu un Certificat d'honneur lors d'une cérémonie qui a eu lieu récemment à Ottawa, Ontario. Félicitations à tous les lauréats pour cette grande réussite!

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme, visitez le site Web des Prix du Premier ministre à [www.pma.gc.ca](http://www.pma.gc.ca).

**Remarque :** Par respect pour l'environnement et par souci d'économie, nous avons envoyé ce bulletin par voie électronique à tous nos membres qui nous ont fourni une adresse de courriel. Si vous désirez recevoir une copie imprimée du bulletin, ou pour obtenir de plus amples renseignements sur le contenu de ce bulletin, communiquez avec l'Unité des communications de l'Ordre par courriel à [communications@ordredesepe.on.ca](mailto:communications@ordredesepe.on.ca) ou par téléphone au 1 888 961-8558.

## CONTACTEZ-NOUS À...

L'ORDRE des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance  
438, ave University, bureau 1900  
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558  
Sans frais : 1 888 961-8558  
Télécopieur : 416 961-8772

courriel : [info@ordredesepe.on.ca](mailto:info@ordredesepe.on.ca) | site Web : [www.ordredesepe.on.ca](http://www.ordredesepe.on.ca)